

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité régionale de Comté de D'Autray
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi, troisième jour du mois d'octobre 2016, à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 2270, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, André Laramée, conseiller, Valérie Payette, conseillère, et Marie-Pier Houle, conseillère tous formants quorum sous la présidence de Mario Houle, maire.

Est absente : Thérèse Adam, conseillère

Est aussi présente : Madame Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Mario Houle, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

2016-10-193 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 septembre 2016
- 4. Trésorerie**
- 4.1. Adoption des comptes à payer
- 5. Période de questions**
- 6. Engagements de crédits et décisions**

Administration

- 6.1 Rapport financier trimestriel
- 6.2 Renouveau Fleurons du Québec
- 6.3 Club Quad Mégaroues Joliette
- 6.4 Réseau mondial des « Villes amies des aînés »
- 6.5 Journée de partage sur l'habitation des aînés
- 6.6 Souper spectacle – Société Alzheimer
- 6.7 Rôle d'évaluation
- 6.8 Fermeture du bureau aux Fêtes
- 6.9 Campagne Coquelicot 2016

Voirie – Aqueduc – Égout

- 6.10 Déneigement des rues du village
- 6.11 Déneigement Cours des étangs, école Primevère, Centre communautaire
- 6.12 Déneigement Cour de la Caserne
- 6.13 Déneigement Cour du bureau municipal et de la Caisse 24 heures
- 6.14 Déneigement bassin Gaboury
- 6.15 Achat de sel

Urbanisme

- 6.16 Dérogation mineure numéro 2016-00003

7. Règlements

8. Informations diverses

- 8.1 Rapport carrefour Canin
- 8.2 Lettre du Canadien National

9. Rapports des membres du conseil

- 9.1 Rapport des conseillers
- 9.2 Rapport du maire

10. Affaires nouvelles

- 10.1 Entente Gaz Métro – UMQ

11. Période de questions**12. Correspondance****13. Levée de l'assemblée****3. Adoption des procès-verbaux****2016-10-194 3.1 Séance ordinaire du 7 septembre 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2016.

Adoptée.

4. Trésorerie**2016-10-195 4.1 Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes à payer, au montant de 207 002,52 \$, préparée par la directrice générale et couvrant la période du 6 septembre au 3 octobre 2016, soit adoptée.

Adoptée.

5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

Engagements de crédits et décisions**Administration****2016-10-196 6.1 Rapport financier trimestriel**

Il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

De recevoir les états financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016.

Adoptée.

2016-10-197 6.2 Renouvellement fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son adhésion aux Fleurons du Québec pour les 3 prochaines années ;

CONSIDÉRANT le coût, pour 3 ans, est de 1147 \$ pour la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion aux Fleurons du Québec au coût de 1 147 \$.

Adoptée.

2016-10-198 6.3 Club Quad Mégaroues Joliette

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du Club Quad Mégaroues Joliette leur permettant de circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth.

CONSIDÉRANT QUE la sécurité occupe une place importante pour ce club ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Club Quad Mégaroues Joliette à circuler sur le rang de la Première Chaloupe sur 530 mètres, de la traverse Bédard vers le sud. Sur la traverse Bédard pour rejoindre Saint-Thomas. Sur le Rang des vingt jusqu'à 75 mètre avant le Chemin St-Pierre et une traverse de motoneige sur le Chemin Saint-Pierre.

Adoptée

2016-10-199 6.4 Réseau mondial des « Villes amies des aînés »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Élisabeth s'est engagée dans la démarche Municipalité Amis des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE de par son implication la Municipalité désire encourager la participation active des aînés au sein de la communauté et à réaliser une société pour tous les âges ;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisation mondiale de la santé et le Ministère de la Famille invitent les municipalités engagés dans la démarche MADA à devenir membre du Réseau mondial des « Villes amies des aînés » ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du Réseau mondial est :

- D'établir des liens entre les villes participantes et l'OMS ainsi qu'entre les villes elles-mêmes ;
- De faciliter l'échange d'information et des meilleures pratiques ;
- D'encourager les interventions qui sont appropriées, durables et d'un bon rapport coût/efficacité pour améliorer la vie des personnes aînées ;
- D'offrir un soutien et une formation technique.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

De devenir membre du Réseau mondial des « Villes amies des aînés » ;

De mandater la Directrice générale à compléter le formulaire nécessaire.

Adoptée.

2016-10-200 6.5 Journée de partage sur l'habitation des aînés

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour action municipal et famille prépare une journée de partage sur l'habitation des aînés ;

CONSIDÉRANT l'invitation à la Journée de partage sur l'habitation des aînés aux élus responsables des questions familles et aînés dans la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la journée aura lieu le vendredi 11 novembre 2016 au Centre socioculturel de Brossard ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

De proposer que Marie-Pier Houle soit présente lors de cette journée.

Adoptée

6.6 Souper spectacle – Société Alzheimer

Cette demande est non retenue

2016-10-201 6.7 Rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le rôle d'évaluation a été déposé au mois de septembre au bureau municipal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par André Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver le dépôt du rôle d'évaluation.

Adoptée.

2016-10-202 6.8 Fermeture du bureau aux Fêtes

CONSIDÉRANT le peu d'activités au bureau municipal pendant la période des Fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE les employés du bureau municipal désirent prendre des congés pendant le temps des Fêtes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

De fermer le bureau municipal du 24 décembre au 4 janvier inclusivement.

Adoptée.

6.9 Campagne du Coquelicot 2016

Les membres du conseil municipal porteront fièrement le coquelicot le 11 novembre en mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie.

Voirie – Aqueduc – Égout**2016-10-203 6.10 Déneigement des rues du village**

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour le déneigement des rues du village;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission conforme a été reçue, soit la soumission des René Vincent inc. ;

CONSIDÉRANT les prix soumis :

Souffleur : 220 \$
 Camion 10 roues ou 12 roues : 90 \$
 Camion semi-remorque : 100 \$
 Chargeuse : 115 \$
 Niveleuse : 120 \$
 Signaleur : 55 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat aux Entreprises René Vincent inc.;

Adoptée.

2016-10-204 6.11 Déneigement : Cours des étangs, école Primevère, centre communautaire

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour le déneigement des cours des étangs, de l'école Primevère et du Centre Communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit la soumission de la Ferme Jocelyn Coutu inc. au montant de 100 \$ de l'heure et sur demande et celle des entreprises Jonathan Cloutier au montant de 90 \$ de l'heure et sur demande ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat aux entreprises Jonathan Cloutier au coût de 90 \$ de l'heure et de le contacter quand nous en avons besoin.

Adoptée.

2016-10-205 6.12 Déneigement : Cour de la caserne

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour le déneigement de la cour de la caserne qui se doit d'être toujours très bien déneigée, à toute heure ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues soient la soumission de la Ferme Jocelyn Coutu inc. au montant forfaitaire de 500 \$ et la soumission des Entreprises Jonathan Cloutier au coût de 475 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat du déneigement de la cour de la caserne aux entreprises Jonathan Cloutier.

Adoptée.

2016-10-206 6.13 Déneigement : Cour du bureau municipal et de la caisse

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour le déneigement de la cour du bureau municipal et de la caisse populaire qui doit être déneigée sur 24 heures ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues, soit la soumission de la Ferme Jocelyn Coutu inc. au montant forfaitaire de 1 700 \$ et la soumission des Entreprises Jonathan Cloutier au coût de 1 675 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Valérie Payette et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat du déneigement de la cour du bureau municipal et de la caisse populaire aux entreprises Jonathan Cloutier.

Adoptée.

2016-10-207 6.14 Déneigement bassin Gadoury

Il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'octroyer le contrat de déneigement du bassin Gadoury à Jean-Claude Laporte au coût forfaitaire de 210 \$.

Adoptée.

2016-10-208 6.15 Achat de sel

CONSIDÉRANT la demande de soumission pour l'achat de sel auprès de trois soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues du coût à la tonne :

Compass Minerals Canada Corp.
93,00 \$ et livré à Sainte-Élisabeth 89,89 \$

Sel frigon
90,00 \$ et livré à Sainte-Élisabeth 90,91 \$

Mines Seleine
106,00 \$ et livré à Sainte-Élisabeth à 95,39 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'acheter le sel chez le plus bas soumissionnaire, soit Compass Minerals Canada Corporation et de le faire livrer au coût de 89,89 \$ la tonne.

Adoptée.

Urbanisme**2016-10-209 6.16 Dérogation mineure numéro 2016-00003**

CONSIDÉRANT que la demande # 2016-00003 vise à autoriser une piscine située en majorité en cour avant.

CONSIDÉRANT le permis # 2016-0046 émis à la requérante

CONSIDÉRANT QUE la cour arrière représente la bande de protection riveraine

CONSIDÉRANT QUE le champ d'épuration occupe toute la cour latérale

CONSIDÉRANT QUE le seul emplacement disponible se trouve en cour avant

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur l'usage ni sur la densité du territoire

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient pas au plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'IL ne s'agit pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent à l'unanimité aux membres du conseil municipal d'accorder la dérogation mineure qui aurait pour effet d'autoriser l'emplacement actuel de la piscine située en partie en cour avant, malgré les articles 5.4.1 du règlement de zonage #305 de la Municipalité de Sainte-Élisabeth ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la dérogation mineure numéro 2016-00003.

Adoptée.

7. Règlements

8. Informations diverses

8.1 Rapport carrefour canin

Le Carrefour Canin a déposé son rapport mensuel.

8.3 Lettre du Canadien National

La Municipalité a reçu une lettre du Canadien National concernant le nouveau règlement et les nouvelles obligations.

9. Rapports des membres du conseil

9.1 Rapport des conseillers

Marie-Pier Houle : Congrès de la FQM à Québec

André Laramée : Visite de l'église afin d'étudier une solution envisagée pour le plancher de l'église. Appel de soumission pour changer le chauffage de l'église.

Valérie Payette : Rien de nouveau dans le mois.

Johanne Pagé : Invite tout le monde au bingo Tupperware du comité des loisirs et rappelle la collecte de bouteille comme source de financement qui se tiendra le 22 octobre.

Claude Houle : Visite de l'église pour la solution possible pour corriger le plancher.

9.2 Rapport du Maire

Monsieur le Maire a assisté aux rencontres du conseil et atelier de travail ainsi qu'au Congrès de la FQM et aux assemblées de la MRC où il est question de bacs bruns et de contrat possible de 20 ans avec EBI pour l'enfouissement.

10. Affaires nouvelles

2016-10-209 10.1 Entente Gaz-Métro

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Attendu qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Attendu qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Attendu que le 15 septembre 2013, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Attendu qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Johanne Pagé et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

Adoptée.

11. Période de questions

Des commentaires à l'effet qu'il serait intéressant d'avoir davantage d'information lorsqu'un point est à l'ordre du jour avant d'en faire la proposition.

Une question afin de connaître l'implication de la Municipalité dans le projet de l'église.

Des questions concernant la propriété de Primevère à l'effet de savoir si la Municipalité en est propriétaire.

12. Correspondance

297

La correspondance est disponible aux membres du conseil pour consultation.
Plusieurs documents et revues.

2016-10-210 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Pier Houle et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 21h05.

Mario Houle
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et secrétaire-trésorière